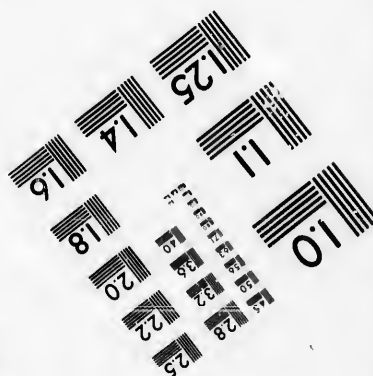
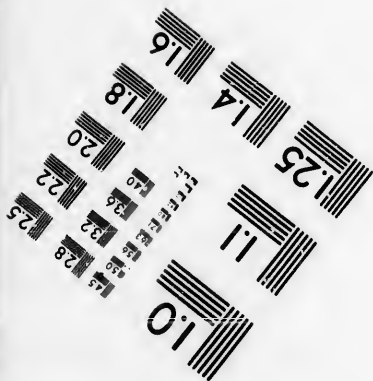
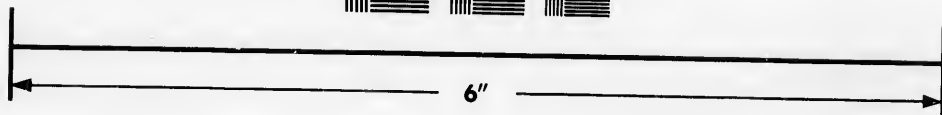
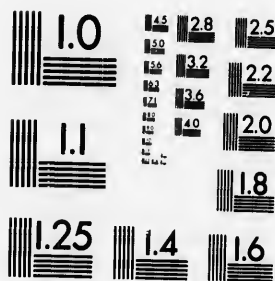


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
16  
18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
12  
14

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming.<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						<input checked="" type="checkbox"/>					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

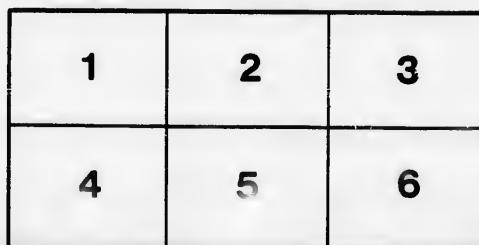
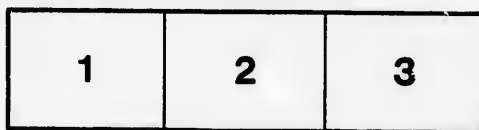
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminent soit par le dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par le première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par le dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaître sur le dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MALADIES CONTAGIEUSES

---

*No. 1 J*

---

# LA VARIOLE

---

MOYENS DE S'EN PRÉSERVER

---

PUBLIÉ PAR LE  
BUREAU CENTRAL DE SANTÉ  
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

**1886**

Conservez cette brochure pour consulter  
en cas de besoin.

## LA VARIOLE

La variole (picote) est une maladie hideuse. Le plus souvent, elle laisse sur la personne qui en a été atteinte des cicatrices indélébiles, elle paie un large tribut à la mort ; fréquemment aussi, elle altère sérieusement la santé de ceux qui en guérissent.

La variole est toujours le résultat de la contagion, elle n'est jamais spontanée.— Le poison variolique ne perd jamais en puissance. Ainsi, une personne atteinte d'une variole discrète *légère*, peut donner à une autre personne une variole confluente *mortelle*, et *vice versa*. Ces résultats divers tiennent de la susceptibilité organique plus ou moins grande propre à chaque individu.

Profitons de ce renseignement pour mettre en pratique, *dans tous les cas de variole sans distinction*, les mesures préventives que la science et l'expérience mettent à notre disposition.

La variole est éminemment contagieuse, et sa contagion n'est prouvée que trop fréquemment, aux dépens de ceux qui approchent d'un peu près un varioleux. La contagion peut se faire par l'intermédiaire de l'air et ce, à une distance de plus de quatre-vingts pieds.

C'est bien à tort qu'on croit que la variole est une maladie propre à l'enfance seulement ;

c'est une maladie contagieuse qui atteint tous les âges et tous les sexes, qui est de tous les pays et de toutes les races.

Le seul moyen d'éviter la contagion de cette terrible maladie est donc, *pour tous*, d'avoir recours aux mesures préventives que la science met à notre disposition.

**Symptômes.**— Ordinairement, la variole se déclare douze jours après la contagion. L'invasion est marquée par le frisson, la fièvre, un violent mal de tête, de vives douleurs dans les reins, par des vomissements, etc.

### MESURES PRÉVENTIVES.

**Vaccination.**— C'est le virus du *cow pox*, c'est-à-dire le virus de pustules qui font éruption sur le pis ou sur les trayons d'une vache, qui, inoculé à l'homme, prend le nom de *vaccin* et le préserve de la variole. L'indisposition causée par l'inoculation du virus vaccin, n'est que passagère. La vaccination est le meilleur moyen de préservation contre la variole.

Chez toutes les nations civilisées, la vaccination est adoptée comme un préservatif de cette terrible maladie ; dans certains pays, elle est rendue obligatoire par la loi. Car, il est reconnu que la maladie légère (*vaccine*), causée par l'inoculation du vaccin, rend le

corps humain réfractaire à la contagion de la variole. Jamais la maladie légère causée par le vaccin, ne se communique d'une personne à une autre, excepté par l'inoculation, et, par conséquent, *elle ne peut pas occasionner la variole.*

Le nombre de ceux qui contestent la valeur de la pratique de la vaccination est très restreint. Cette pratique est devenue universelle de nos jours. C'est une chose sur laquelle toutes les autorités médicales s'accordent.

*Aussitôt qu'un cas de variole se déclare dans une localité, on doit procéder immédiatement à la vaccination ou à la revaccination méthodique, c'est-à-dire, vacciner toutes les personnes qui ne l'ont pas encore été et revacciner toutes celles qui l'ont été depuis plus d'un an. Les inconvénients de la vaccination sont insignifiants comparés à ceux de la variole.*

La vaccination doit toujours être faite par un médecin légalement qualifié ; on ne saurait être trop particulier dans le choix du vaccin.

*Isolement et quarantaine. -- Aussitôt qu'il est connu qu'une personne est affectée de variole ou de varioloïde, l'isolement de ce malade doit être strictement mis en force.*

Dans les villes, l'isolement des malades, dans des hôpitaux spéciaux, s'impose aux autorités. Dans les localités où il n'y a pas



d'hôpitaux spéciaux et lorsque, pour une raison ou pour une autre, le malade reste à son domicile, *la maison doit être mise en quarantaine rigoureuse*, c'est-à-dire, que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour qu'aucune personne habitant cette maison n'en sorte et pour que personne du dehors n'y entre. Un placard doit être affiché sur la maison, avertissant le public qu'elle est infectée et lui faisant connaître le danger qui le menace.

**En cas de maladie.**— Lorsqu'un cas de variole se déclare dans une famille, le *premier devoir pour chacun de ceux qui habitent la maison est de se faire vacciner ou revacciner*, quelque récemment qu'il l'ait été et quelque légère que soit la maladie. Tous ceux que leurs occupations appellent au dehors, doivent laisser la maison immédiatement, et se procurer un logement ailleurs, pour tout le temps que durera la maladie.

Le médecin officier de santé ou le médecin de la famille doit être prévenu de suite. Dans le cas où l'isolement se fait à domicile, le malade sera placé à *l'étage supérieur* de la maison, dans une pièce spacieuse et bien ventilée et aussi isolée que possible du reste de la maison.

On enlèvera de la chambre tous les tapis,

rideaux, meubles et autres objets qui ne sont pas d'une absolue nécessité pour le malade, qui diminuent la quantité d'air respirable, et augmentent le foyer d'infection.

Les draps de lit et le linge de corps seront changés fréquemment et trempés de suite, avant d'être envoyés à la lessive, dans une solution de chlorure de chaux ou de zinc.

Les selles, les urines du malade seront reçues dans des vases contenant une solution de chlorure de chaux ou de zinc.

Les écoulements de la bouche et du nez doivent être reçus sur des chiffons qui seront brûlés.

Il faut enlever régulièrement les poussières du balayage et les brûler : le feu est le purificateur par excellence.

Personne, autre que ceux absolument indispensables au soin du malade, n'aura accès dans sa chambre.

**Convalescence**—Pour hâter la dessiccation et faciliter l'enlèvement des gales, on peut avoir recours aux bains tièdes, simples ou émollients, et plus ou moins souvent répétés. Le savon carbolique d'une bonne qualité peut être employé avec avantage.

La guérison du malade doit être parfaite, avant qu'il puisse se mêler aux personnes en santé. Sa peau étant parfaitement restaurée,

ses habits ayant subi une désinfection préalable, le malade pourra quitter la chambre.

**En cas de mort.**— Le cadavre doit être enveloppé dans un drap trempé dans une solution de chlorure de chaux ou de zinc. Le cercueil hermétiquement fermé, devra rester dans la chambre du malade, jusqu'au moment de la levée du corps.

Les funérailles seront strictement privées ; le corps ne sera pas porté à l'église.

**Désinfection.**— Après la mort ou la guérison du malade, toute la maison sera désinfectée par les vapeurs de soufre, suivant les règles prescrites à la fin de cette brochure.

Ensuite, la chambre sera lessivée, puis aérée pendant plusieurs jours, avant d'être réhabitée.

## BIENFAITS DE LA VACCINATION.

Avant l'introduction de la vaccine, l'Europe était fréquemment visitée par le fléau de la variole, et chaque fois qu'elle sévissait, la mortalité, par année, se chiffrait par au-delà de 450,000.

En France, antérieurement à cette pratique, la variole faisait annuellement 30,000 victimes. Maintenant, les cas de variole y sont relativement rares.

A Londres, en 1881, sur 55,000 enfants non

vaccinés, 782 moururent de la variole, tandis que, sur 861,000 qui avaient été vaccinés, seulement 125 furent emportés par cette maladie.

D'après la proportion ci-dessus, si tous les enfants de Londres eussent été vaccinés, on n'aurait perdu que 9 enfants au lieu de 782 ; si les 861,000 vaccinés ne l'eussent pas été, on aurait eu à déplorer 12,125 morts, au lieu de 125.

Depuis nombre d'années qu'il existe à Londres un hôpital de varioleux, aucun des employés de cet hôpital n'a été atteint de la variole, depuis le médecin et les étudiants jusqu'aux garde-malade et au dernier des aides. Aussi, tous sont vaccinés avant de pénétrer dans cet établissement. (Dr Henri Tomkins).

C'est à tort que l'on croit que les enfants peuvent échapper à la variole par le bien-être, l'aisance qui les entoure. En 1881, à Londres, on a constaté que les enfants préservés de la variole par la vaccine étaient plus nombreux chez les pauvres que chez les riches.

Avant l'introduction de la vaccine en Westphalie, la variole emportait 2,643 personnes par chaque million ; depuis, cette proportion de mortalité a été réduite à 114 par chaque million.

A Berlin, en Prusse, cette proportion était de 3,422 par million, aujourd'hui elle n'est que de 176.

En 1869, à Bruxelles, pas un seul des 10,000 enfants qu'on y avait vaccinés a été atteint de la variole.

La vaccination est obligatoire dans l'armée bavaroise, depuis 1843 ; jamais, depuis cette époque on n'a constaté, dans cette armée, un seul cas de mort par la variole.

Au Danemark, il mourait autrefois de la variole, 4,000 personnes par million, aujourd'hui que la vaccine y est en faveur, la proportion des cas mortels est réduite à 200.

L'Irlande où la pratique de la vaccination est en honneur, est à peu près exempte de cette maladie.

Aux Etats-Unis, dès que la variole fait son apparition dans un Etat quelconque, on procède énergiquement et sans délai, à la circonscrire. Pendant la durée de l'épidémie, on ne permet à aucune personne de pénétrer dans un Etat de l'Union américaine, à moins qu'elle n'ait été préalablement vaccinée.

A l'heure qu'il est, le gouvernement américain ne permet à qui que ce soit d'entrer sur son territoire à moins qu'il n'ait été vacciné.

La Commission sanitaire de l'Etat de l'Illinois déclare que c'est le devoir de tous ceux

qui sont chargés de veiller à la santé publique, de voir à ce que les enfants et les adultes soient préservés de la contagion de la variole, et d'exiger non seulement la vaccination, mais encore la revaccination, si la chose est nécessaire.

La Commission sanitaire du Minnesota, déclare que cet Etat doit son exemption de la variole qui sévit ailleurs, à la vaccination et à la revaccination.

On peut en dire autant des autres Etats de l'Union américaine, en consultant les rapports de leurs Commissions sanitaires respectives; tous ces rapports admettent la puissance préservatrice de la vaccine.

La Commission sanitaire de l'Etat du Maine dit que Montréal et la Province de Québec paient aujourd'hui très cher leur négligence de pratiquer la vaccination, tout en étant un danger pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Pendant qu'il se relevait à peine de la terrible épidémie qui venait de le visiter, pendant que des citoyens intelligents de toutes les classes et de toutes les nationalités déployaient un zèle admirable pour faciliter la tâche des autorités sanitaires, pendant que l'on déplorait la perte d'au-delà de trois mille enfants non vaccinés, ce qui pourtant devait

vaincre d'absurdes préjugés, Montréal vit naître un journal destiné à combattre la pratique de la vaccination.

Et cependant, à Montréal plus qu'ailleurs, cette pratique a eu de bons résultats. Les maisons d'éducation qui furent les premières à se soumettre au règlement du Bureau Central de Santé, à ce sujet, furent les mieux préservées de la variole. Celles qui retardèrent de se soumettre aux règlements, le furent moins, tandis que celles qui montrèrent de la négligence, souffrirent beaucoup.

Presque toutes les écoles, catholiques et protestantes, furent exemptées de l'épidémie dans la mesure du nombre d'enfants vaccinés qui les fréquentaient.

A l'Hôtel-Dieu, vingt-cinq orphelins sur vingt-six furent vaccinés. Celui qui ne fut point vacciné, mourut de la variole à l'hôpital civique ; tous les autres en furent préservés.

Toutes les Sœurs de charité, les gardes-malades et les serviteurs de l'hôpital des varioleux ont été revaccinés, aucun d'eux n'a contracté la variole.

A la prison des femmes toutes les internées ont été vaccinées ; pas un seul cas de variole n'y a été constaté.

Le gouvernement de la Province de Québec, en promulguant des règles pour la préserva-

tion de la santé des citoyens, ne fait qu'accomplir un devoir impérieux envers le peuple, qu'il est chargé de gouverner et de protéger.

### DÉSINFECTANTS.

Les meilleurs désinfectants sont l'air pur et la lumière du soleil en abondance, rien ne saurait nous en dispenser.

En cas de maladie, on doit aussi avoir recours aux désinfectants suivants qui sont les plus efficaces, les plus simples et les moins dispendieux.

#### No. 1—CHLORURE de CHAUX.

Chlorure de chaux, . . . . . 1 livre.  
Eau, . . . . . 2 à 4 gallons.

Cette solution est un des désinfectants les plus efficaces, elle remplace *très avantageusement* les solutions de couperose et de zinc *partout* où celles-ci sont recommandées. Lorsque son odeur peut être supportée, elle est aussi très utile pour désinfecter l'air dans la chambre du malade ainsi que dans la maison. Pour cela, il suffit de tenir dans chaque chambre de la maison et, surtout, dans la chambre du malade, des vases contenant une certaine quantité de cette solution. Elle doit être fréquemment et largement employée dans les caves, fosses d'aisance, water-closets, égouts, cours, étables, etc.



**No. 2—SOLUTION de SUBLIME CORROSIF.**

Sublimé corrosif, . . . . . 1 once.  
Permanganate de potasse, . . . . . 1 once.  
Eau, . . . . . 8 gallons.

Cette solution est un désinfectant très efficace et peut être employée dans tous les cas où le chlorure de chaux est recommandé. Elle possède l'avantage d'être inodore. On ne doit pas la laisser séjourner dans des vases ou dans des tuyaux d'égouts en plomb, en étain ou en cuivre. Le sublimé corrosif est un poison, mais la couleur rouge pourpre de la préparation ci-dessus met à l'abri de toute erreur, en empêchant de la confondre avec aucune autre solution. Dans tous les cas, il vaut mieux ne l'employer que sous la direction d'un médecin.

**No. 3—SOLUTION de COUPEROSE.**

Sulfate de fer (couperose), . . . . . 1½ livre.  
Eau, . . . . . 1 gallon.

Une bonne manière de préparer cette solution est de suspendre dans une tonne d'eau un panier contenant environ soixante livres de couperose.

**No. 4—SOLUTION de ZINC.**

Sulfate de zinc, (vitriol blanc), . . . . . 1½ livre.  
Sel commun, . . . . . 12 onces.  
Eau, . . . . . 6 gallons.

**No. 5 - POUDRE DÉSINFECTANTE ET  
ANTISEPTIQUE.**

Chlorure de chaux, . . . . . 1 livre.  
Sublimé corrosif, . . . . . 1 once.  
Plâtre de Paris, . . . . . 9 livres.

Pulvérisez le sublimé corrosif, et mélangez-le parfaitement avec le plâtre de Paris. Puis, ajoutez le chlorure de chaux, et mélangez bien le tout. Mettez dans des pots de faïence ou dans des boîtes de bois ou de carton, et conservez à l'abri de l'humidité. Cette poudre est très efficace pour désinfecter les selles des malades et les fosses d'aisance. Pour cela, il suffit de recouvrir d'une légère couche de ce désinfectant les matières contenues dans les vases ou dans les fosses.

**No. 6—VAPEURS de SOUFRE.**

Soufre en bâton, . . . . . 3 à 4 livres,  
pour une chambre de dix pieds carrés.

Commencez par faire évacuer la chambre ou la maison ; fermez hermétiquement toutes les portes, fenêtres, cheminées, etc., et bouchez bien tous les trous, fentes, etc.; étendez sur des chaises tous les habits, couvertures, matelas, etc., qui ont servi au malade, ou autres objets qui ont pu être contaminés ; puis, dans une cuve contenant de l'eau, placez sur des briques un chaudron contenant des charbons ardents

sur lesquels vous jetez le soufre en bâton, dans les proportions indiquées ci-dessus. Ensuite laissez la chambre ou la maison hermétiquement fermée pendant 24 heures.

### No. 8—SOLUTION LABARRAQUE.

Liqueur de Labarraque, . . . . . 1 chopine.  
Eau, . . . . . 1½ gallon.

La solution Labarraque remplace *très avantageusement* l'acide carbolique comme désinfectant.

N.B.—Les meilleurs désinfectants sont : le chlorure de chaux, le sublimé corrosif, les fumées de soufre, et la chaleur très élevée; bien employés, ils détruisent sûrement les contagés et les miasmes. Les autres préparations n'ont guère de valeur que pour arrêter ou prévenir la décomposition, et ne sont pas efficaces pour détruire les germes des maladies contagieuses.



# AVIS

---

On peut se procurer, gratuitement, des brochures sur la Variole (picote), sur la Diphthérie, sur la Scarlatine, sur la Fièvre typhoïde et sur le Choléra, en s'adressant au Secrétaire du Bureau central de Santé, No. 30, rue Saint-Jacques, Montréal.

